

ici pourraient se disputer tout le jour pour dire ce qu'ils ont fait et ce que nous avons fait depuis 27 ans et demi et, en fin de compte, nous ne serions probablement pas plus avancés que maintenant. Si la Chambre des communes a été saisie de la mesure à l'étude, c'est afin de trouver moyen d'améliorer la situation qui existe en ce moment dans les provinces de l'Atlantique. J'espère pouvoir apporter quelques idées utiles et que les autres honorables députés qui prendront la parole au cours de ce débat en apporteront d'autres. Si nous travaillons ainsi ensemble, j'ai bon espoir que nous pourrions amorcer dans notre région la grande expansion économique que toute notre population appelle de ses vœux.

Monsieur le président, il serait juste de dire, je crois, que le premier ministre, M. Diefenbaker, a de nouveau tenu parole pour les provinces atlantiques. Le 18 avril dernier, il déclarait ici même que l'on envisageait sérieusement l'institution d'un Office d'expansion économique de la région atlantique. Pendant la campagne électorale, il a expressément confirmé le projet. Et aujourd'hui nous entamons le débat qui amènera la réalisation de cette promesse.

L'institution de cet Office place entre nos mains l'instrument qui nous permettra d'avancer au rythme rapide de l'économie canadienne. La Chambre des communes a adopté depuis 1957 plusieurs lois qui ont eu un effet sensible sur la vie des habitants des provinces atlantiques, mais aucune n'a laissé entrevoir toutes les possibilités du bill qui suivra la résolution à l'étude. L'Office d'expansion économique donnera au peuple de la région atlantique la maîtrise de son destin. C'est un défi qu'aucun député de cette région ni aucun autre député ne peut traiter à la légère. Agir de la sorte serait rendre un mauvais service à notre région, car tous s'accordent à dire que nous devons pouvoir compter sur cet Office pour marcher de pair avec le reste du pays.

Dernièrement, le député d'Antigonish-Guysborough est censé avoir averti un groupe d'étudiants du cours secondaire d'Halifax de ne pas trop miser sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Que s'attendait-il à récolter d'une telle déclaration faite à des jeunes appelés à devenir bientôt des chefs dans notre région? Espérait-il inculquer définitivement les idées de malheur qui figurent au programme du parti libéral depuis que je suis membre de cette Chambre? Si tel est le cas, quels bienfaits notre région peut-elle tirer d'une pareille pensée? Comme il eût été préférable d'indiquer à ces étudiants comment ils pourraient aider au succès qu'on attend de l'Office! Du débat sur cette mesure et de la bouche des députés des provinces de

l'Atlantique doivent jaillir des idées, de l'enthousiasme et des paroles entraînantes. La mesure exige pareille attitude, de même que l'Office que nous allons créer, et les membres de l'Office seront en droit de s'y attendre. Ils doivent pouvoir compter sur nous pour l'instigation qui saura faire de notre région une région saine et vigoureuse.

J'ai été très heureux de voir le ministre du Revenu national et ministre des Forêts présenter la mesure. C'est un homme qui, sa vie durant, s'est dépensé sans compter pour l'avancement de notre région. Dès son élection au poste de premier ministre du Nouveau-Brunswick en 1952, il a, le premier, prêché à nos gens de s'aider eux-mêmes en consentant les efforts personnels dont on parle maintenant comme solution à nos problèmes. Depuis, la conférence des premiers ministres des provinces atlantiques est devenue un événement très important. Le Conseil économique des provinces atlantiques est devenu réalité et son orientation de l'activité a été avantageuse pour notre région. Aujourd'hui, nous voyons le ministre présenter cette mesure à la Chambre. C'est une mesure qui concrétise les espoirs et les aspirations de toute notre région.

Afin d'assurer le succès de cet Office, nous devons voir à ce que ses membres soient les hommes les plus compétents de notre région, peu importe leur affiliation politique. Nous devons faire en sorte qu'on leur expose sans retard les avantages à longue échéance de projets particuliers pour l'économie de notre région. Nous osons espérer que l'Office se hâtera de prendre une décision sur les projets dont on a déjà examiné à fond les avantages et les inconvénients. L'Office doit se hâter de faire connaître sa recommandation au gouvernement et, alors, nous devons nous hâter de faire prendre les mesures voulues.

Pour ma part, je considère que deux projets méritent que la Chambre et l'Office les étudient sans retard. Le premier est le complexe de Chignectou dont le ministre a déjà parlé. Le deuxième est le rétablissement du service de transbordeur au bassin des Mines. Le complexe de Chignectou n'appelle pas l'enquête d'envergure à laquelle il aurait fallu procéder autrefois. Le comité du canal de Chignectou a déjà fait faire une enquête détaillée sur le potentiel énergétique des marées dans la baie de Fundy. C'est là une étude qui demande un examen des plus minutieux, et à laquelle il faudrait procéder le plus tôt possible. L'énergie des marées ainsi mise en valeur, il se pourrait fort bien qu'on assiste à la transformation de notre région à la suite d'une expansion considérable de l'industrie. Le projet envisagé comporte un potentiel annuel d'énergie de 5½ milliards de kilowatts-heure. On évalue les taux au